

# INSCRIPTION - VACANCES DE LA TOUSSAINT DU 19 AU 30 OCTOBRE

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone n°1 : .....

Téléphone n°2 : .....

Date de naissance : .....

## Merci d'entourer ou cocher vos jours

Lundi 19 Octobre ☐

Lundi 26 Octobre ☐

Mardi 20 Octobre ☐

Mardi 27 Octobre ☐

Mercredi 21 Octobre ☐

Mercredi 28 Octobre ☐

Jeudi 22 Octobre ☐

Jeudi 29 Octobre ☐

Vendredi 23 Octobre ☐

Vendredi 30 Octobre ☐

(journée pédagogique de Soeur Rosalie) Lundi 02 Novembre ☐

Nombre de jours cochés :      x 14€ la journée =

Chaque jour coché doit être payé, car l'encadrement par les animateurs est organisé selon le nombre d'enfants prévu.

Pour que l'inscription soit validée, merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre **Jeunes de Saint Médard**, ou de procéder au paiement par carte bancaire directement sur place.

Vous pouvez faire valoir un abattement de 50% sur le tarif du troisième enfant accueilli avec sa fratrie sur la journée.

Je suis déjà adhérent cette année aux jeunes de Saint Médard ☐  
Si votre enfant n'est pas adhérent cette année aux jeunes de Saint Médard, merci de joindre un chèque d 5 € accompagné de la fiche d'adhésion

Date : ..... Signature

## L'Accueil de loisirs de la Maison

### Des Jeunes de Saint Médard

Pour les jeunes de 4 à 15 ans et plus ...

De la maternelle aux collégiens

Accueil possible à partir de **8h00** jusqu'à **19h00**

Départ en activité à 9h45 et retour le soir à 17h15

A la journée complète avec un pique-nique chaud ou froid

## INSCRIPTION PREALABLE NECESSAIRE

Il est important de mettre le prénom de vos enfants sur leurs affaires.

Ces vacances seront pour nous l'occasion d'une quête :



> Cliquez ici pour faire un don <-  
> S'abonner à la newsletter <-

Jeunes de saint Médard -3, rue du Gril -75005 Paris - 01 43 31 44 84  
jeunesdesaintmedard@mjsm.fr - mjsm.fr

« L'association Jeunes de saint Médard est agréée jeunesse et éducation populaire »  
Par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (3 mars 2004)



## Les Jeunes de Saint Médard

Association de loi 1901 à but non lucratif  
Maison des Jeunes de Saint Médard  
3 rue du Gril  
01 43 31 44 84  
mjsm/pourlesjeunes.fr  
[jeunesdesaintmedard@mjsm.fr](mailto:jeunesdesaintmedard@mjsm.fr)

### CAMPAGNE DE DONS 2026

Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre  
En 2026, votre don permettra à l'association de :

- **Accueillir davantage d'enfants et de jeunes** de notre quartier à travers nos projets et notre Accueil de loisirs, grâce à un accompagnement solidaire adapté à la situation de chacun.
- **Promouvoir et soutenir l'emploi et la formation** d'animateurs qualifiés pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes.
- **Renforcer notre accueil** spécifique pour les collégiens du quartier.
- **Constituer une caisse de solidarité** pour soutenir les familles les plus fragiles.

Pourquoi votre soutien est essentiel ?

Les dons constituent une part essentielle du budget de notre association. C'est grâce à votre générosité que nous pouvons continuer à faire vivre ce lieu, à faire venir les jeunes et, surtout, à voir des sourires sur leurs visages chaque jour. Une association fonctionne avant tout grâce à l'élan de solidarité de ses donateurs. **Malheureusement, nous constatons une baisse des dons année après année.** Ce soutien financier reste pourtant vital pour nous et il contribue à maintenir des tarifs les plus bas, afin que nos activités restent accessibles à toutes les familles du quartier, sans exception.

**Merci pour votre précieux soutien !**

L'association les « Jeunes de saint Médard » est agréée par le ministère de la jeunesse et sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

## Point sur les finances de l'association

En 2025, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :  
Sur un chiffre d'affaires de 335 842 euros :

### RECETTES

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Participation des familles        | 64,65% |
| Subvention PS - CAF               | 29%    |
| Appel à projet CAF                |        |
| Aide à l'emploi et à la formation | 2,45%  |
| Dons et aide                      | 3,9%   |

### DEPENSES

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Alimentation - Goûter            | 3,03%  |
| Fournitures administratives      | 1,56%  |
| Activités pédagogiques           | 2,04%  |
| Charges locatives                | 5,04%  |
| Transport                        | 0,66%  |
| Affranchissement - Télécom       | 0,11%  |
| Salaires, traitement, charges    | 80,02% |
| Adhésions, cotisations et divers | 4,30%  |
| Formations des bénévoles         | 3,24%  |

### Conditions de déductibilité du don

Par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif. Le don moyen et le nombre de donateurs ont été en baisse notable en 2025. Pour les personnes physiques, 66% de votre don sera restitué par l'administration fiscale sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu 2026 imposable en 2027. Pour les entreprises, merci de nous contacter. Un reçu fiscal (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2027.

**Vous pouvez faire un don à l'aide de ce formulaire ou en ligne via HelloAsso (le lien est disponible sur notre site internet)**

### TALON- REPONSE

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal.....

Ville .....

Téléphone (facultatif) .....

Adresse .....

E-Mail : .....

Déclare faire don de ..... Euro à l'association « Les Jeunes de Saint Médard ». Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.